

Quelques raisons pour la Monarchie royale (partie 2) : le roi assume toute l'histoire de France.

Écrit par Jean-Philippe

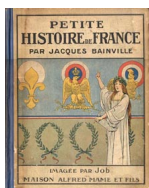
Jeudi, 12 Janvier 2012 00:53 -

Contrairement à ce que certains font semblant de croire, l'instauration d'une Monarchie en France ne peut se concevoir comme un retour en arrière ou une nostalgie médiévale, mais plutôt comme **la suite de l'Histoire politique, Républiques et Empires compris**, et **cette nouvelle Monarchie n'a pas vocation à régler des comptes mais à être ce « liant » qui manque à notre Histoire, au-delà de ses guerres civiles et de ses querelles partisans**

.

La continuité apportée par la Monarchie n'est pas une rupture mais l'aboutissement, après de multiples expériences parfois malheureuses voire dramatiques, d'une Histoire institutionnelle et le résultat d'une réflexion sur la nature du Politique et la nécessité de lui redonner ce souffle nécessaire à l'endurance française : **incarner la continuité des histoires françaises, sans rien négliger des erreurs et des bonheurs, des gloires et des crimes des différents régimes qui ont occupé, parfois indûment, la tête de l'Etat, telle est la grande qualité d'une Monarchie « unificatrice » qui n'aura pas forcément besoin de vandaliser ce qui l'a précédée ou remplacée durant les deux derniers siècles pour « être et durer »**

...



Le lys, l'aigle et le coq : trois symboles pour une seule histoire de France.

Bien sûr, cela n'empêchera que certains voudront ressortir des « dossiers », souvent anciens, sur les régimes ou les gouvernants précédents, et se faire les justiciers, au nom des souffrances de telle ou telle communauté, à telle ou telle époque : mais **la Monarchie n'a pas à prendre la place des historiens**, car elle n'est pas, en soi, historienne mais historique et, au-delà, d'abord politique !

Un exemple concret et qui touche à l'histoire même du royalisme : **la Vendée**. Les historiens sont de plus en plus nombreux, à la suite de Reynald Sécher, à reconnaître que **l'extermination des civils vendéens en 1793 mais plus encore en 1794**, après la guerre de Vendée, **peut être qualifiée de « génocide »**

. Mais il n'appartient pas à la Monarchie d'en faire une « loi » ou une « obligation historique », et elle a juste à garantir la liberté des discussions et la sérénité des débats, sans exclusive aucune, sur cette question douloureuse. La vérité historique ne se décide pas, quelle que soit l'opinion du monarque lui-même, au sein de l'Etat. Cela ne veut pas dire que le roi est indifférent à la mémoire de ceux qui se sont battu, jadis, pour la cause royale mais qu'il ne reconnaît, au-delà de l'événement dramatique lui-même, que

la tragédie de la guerre civile

qu'il a vocation, par sa présence à la magistrature suprême de l'Etat, à apaiser et non à réveiller, fût-elle désormais sous forme de « querelle des mémoires » !

Aux royalistes d'entretenir la mémoire des combattants vendéens « pour Dieu et le Roi » ; au monarque d'assumer toutes les mémoires contradictoires de l'histoire de France

!